

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La corruption et les infractions assimilées sont des problématiques de portée internationale qui nuisent à la réputation et à la crédibilité des pays. Elles créent des disparités sociales et détériorent les systèmes financiers. La CENTIF, organisme de renseignement financier de la Côte d'Ivoire chargée de lutter contre le blanchiment des flux financiers générés par ces fléaux, a mené une analyse des typologies et des indicateurs visant à caractériser ces phénomènes.

Cette étude a examiné au total 38 dossiers Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS), Demandes d'Informations reçues (DI) et les disséminations analysées par la CENTIF entre 2020 et 2023 relatifs à la corruption et aux infractions assimilées. À cela, il faut ajouter les informations concernant 26 cas fournies par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HAB).

Les personnes impliquées majoritairement dans ces dossiers sont les Personnes Politiquement Exposées (PPE) et les cadres et les agents d'échelon intermédiaire de l'administration publique en général, en particulier ceux de certaines administrations (Finances, Défense, Sécurité, Fonction Publique, Education Nationale, Construction et urbanisme)

Les méthodes de blanchiment de capitaux couramment usitées sont la superposition des opérations bancaires, les transferts internationaux vers des juridictions peu coopératives ou protectrices du secret bancaire, la création de sociétés écran et l'utilisation d'hommes de paille.

Les fonds issus de la corruption sont réintroduits dans l'économie légale à travers diverses opérations telles que les versements d'espèces, les remises de chèques, les virements de compte à compte et les transferts bancaires. Les infractions révélées impliquent des transferts de fonds des comptes d'entreprises publiques ou privées au profit des comptes personnels des individus incriminés, majoritairement de sexe masculin.

L'étude souligne la problématique de la corruption au sein des administrations et des entreprises publiques et privées ivoiriennes. Les cas étudiés ont mis en exergue les actes de corruption tels que les détournements de deniers publics, les détournements de fonds les cas d'abus de biens sociaux et les infractions assimilées notamment l'enrichissement illicites et les délits d'initiés.

Le rapport donne des indications sur les différentes manifestations de la corruption et infractions assimilées au sein des entreprises publiques et des administrations. L'enrichissement illicite se caractérise par une augmentation substantielle du patrimoine en inadéquation avec les revenus déclarés de l'agent public. Les sommes à l'origine de la suspicion proviennent de deniers publics détournés ou d'avantages indus reçus.

L'analyse révèle également que la détection des activités suspectes dans des départements ministériels s'est faite à travers des transactions financières ou

des flux financiers atypiques.

L'étude indique également que les dirigeants d'entreprises publiques sont souvent impliqués dans des transactions douteuses avec des entités étrangères. Ces relations sont caractérisées par la perception de rétro-commissions selon des mécanismes élaborés.

En dehors des entreprises publiques, des malversations sont perpétrées par les dirigeants de sociétés privées qui abusent des biens de leur entreprise à des fins personnelles.

Bien que les entreprises publiques soient moins représentées en termes de proportion dans les affaires de corruption et d'infractions assimilées, elles ne demeurent pas moins victime de distraction d'importantes ressources financières préjudiciables à leur fonctionnement et aux missions qui leur sont confiées. Les infractions relevées au sein de ces entreprises publiques sont principalement les détournements de deniers publics. Les produits de ces infractions sont blanchis à travers l'acquisition de biens immobiliers et biens meubles tels que des véhicules de luxe. Les acquisitions sont faites aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger. Les pays de destination des sommes détournées sont situés en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe.

Les causes majeures identifiées de la corruption et des infractions assimilées sont multiples, incluant le manque de déontologie chez les fonctionnaires, l'absence de transparence, le dévoiement des procédures administratives et comptables, le parrainage et l'impunité.

En dépit des initiatives en matière de prévention, détection et de répression contre la corruption et les infractions assimilées, notamment la ratification de traités internationaux, la création d'institutions spécialisées de lutte telles que la HABG et le Pôle Pénal Économique et Financier, ces types d'infraction demeurent un sujet de préoccupation majeure pour la Côte d'Ivoire.

La lutte contre la corruption et les infractions assimilées est une priorité pour le pays, mais le nombre d'enquêtes menées reste insuffisant malgré des progrès réalisés par les autorités compétentes. Le nombre de dossiers transmis au parquet pour des affaires de corruption a augmenté depuis 2022, mais des améliorations sont à apporter. Le faible nombre de condamnations pour corruption pourrait s'expliquer par la faiblesse de la détection et les difficultés à apporter la preuve de cette infraction ainsi que la complexité des enquêtes.

Pour combattre ce fléau, diverses recommandations ont été formulées. Il s'agit entre autres de la sensibilisation accrue dans les administrations publiques les plus vulnérables, le renforcement des mécanismes de saisie et de recouvrement des actifs illicites et de la révision du texte relatif à la protection des dénonciateurs, témoins et victimes en vue de prendre en compte la notion de lanceur d'alerte.

Il est nécessaire aussi de renforcer les capacités des entités déclarantes à la détection des cas de corruption et d'infractions assimilées. Pour ce faire, il faut mettre à leur disposition des études de typologies et des indicateurs pertinents afin de leur permettre de détecter de façon efficace les cas de corruption et

d'infractions assimilées. Il en est de même pour les autorités d'enquêtes et de poursuites pénales, dont les compétences en matière de détection et d'enquêtes devront être renforcées à travers des formations. Ces séances devront mettre l'accent sur l'utilisation des techniques d'enquêtes spéciales dans la recherche des preuves de ces infractions.

Les autorités judiciaires devraient également être sensibilisées à l'utilisation proactive de leur pouvoir d'auto-saisine pour pallier le déficit de détection.

Concernant les PPE, il est suggéré de mettre en place des mécanismes afin de contourner les obstacles liés aux immunités pour des cas emblématiques. Il est aussi préconisé d'améliorer, l'identification et la surveillance des personnes politiquement exposées (PPE) et la prise de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives contre les auteurs et les complices de la corruption et des infractions assimilées.

En outre, il conviendra d'améliorer les systèmes de contrôle interne, d'établir des politiques claires, de former des travailleurs des secteurs public et privé et faire la promotion de la culture d'intégrité au sein des organisations. De même, la coordination nationale et coopération internationale sont essentielles pour combattre la corruption, les infractions assimilées et le blanchiment de capitaux. Les infractions financières qui transcendent les frontières nationales, sont susceptibles de produire des répercussions à l'échelle internationale. Il s'avère indispensable d'adopter une stratégie concertée et plurielle pour combattre la corruption et les infractions assimilées ainsi que le blanchiment de capitaux y associé. Ainsi, il faudra aussi procéder au perfectionnement des processus d'identification et de saisie des avoirs provenant de la corruption et des infractions assimilées.

En somme, la lutte contre la corruption et les actes de malversation nécessitent une action concertée de toutes les parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, la société civile, les entreprises et les citoyens. Il est essentiel de promouvoir une culture de l'intégrité et de l'éthique pour préserver la confiance dans les institutions et favoriser le développement durable.